

Chantier Durabilité économique

Partie 1

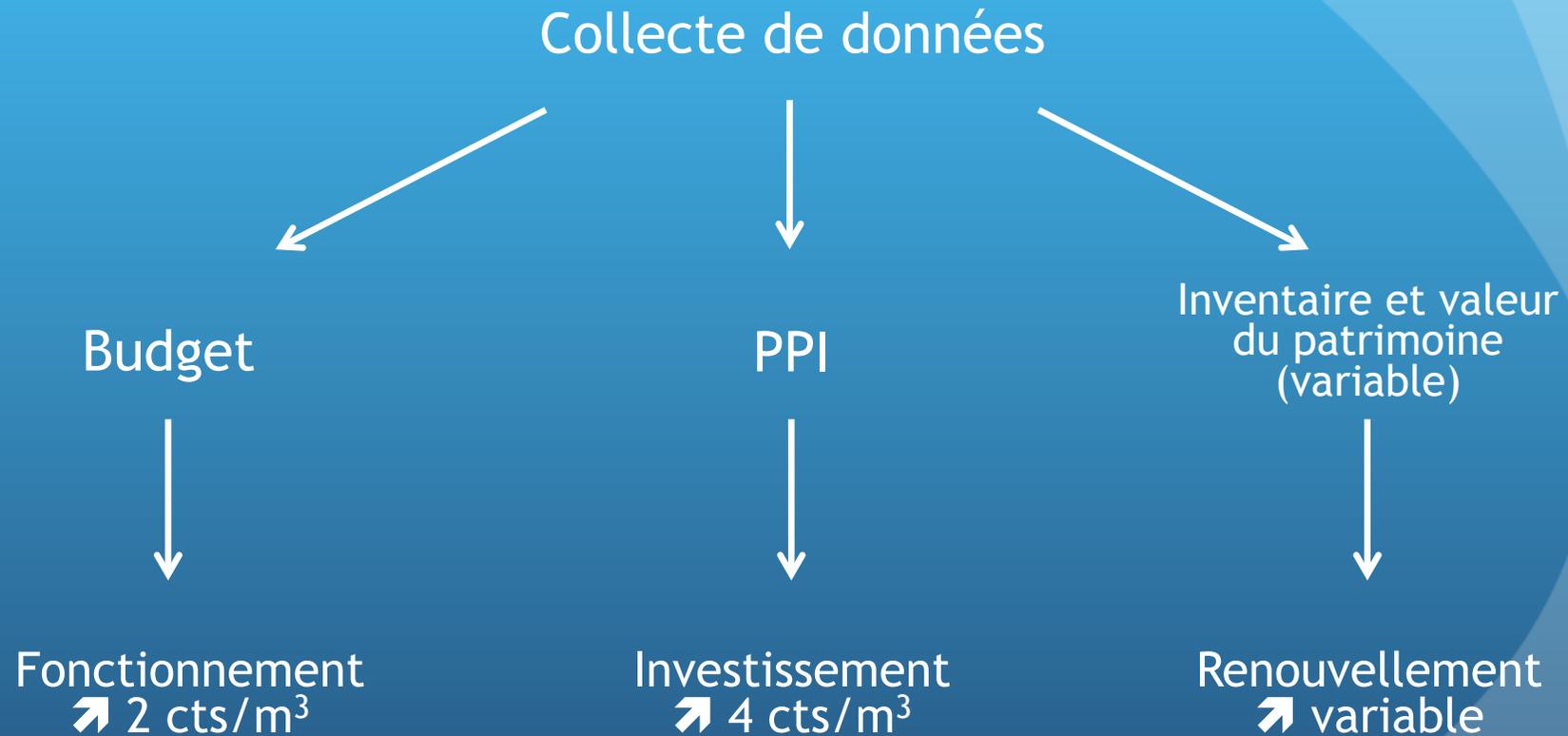
Etude Prix de l'eau potable 2013

Atelier Technique du 29 mai 2013

Introduction

- Pourquoi introduire la notion de coût complet ? Pour quels objectifs ?
- Les amortissements pour dépréciation : un mécanisme insuffisant pour couvrir les besoins de financement du renouvellement .
- Vers une autonomie financière des services plus affirmée.

Bilan théorique 2012



Limites 2012

Objectifs 2013 : corriger les incertitudes

- Assimilation PPI et besoins de renouvellement
 - Faire préciser la nature des PPI
- Incertitudes sur la CAF des services d'eau potable
 - Faire préciser les flux financiers externes au service : *assainissement, AERMC, TVA ...*
- Détail de la dette non disponible
 - Faire préciser les annuités restantes et durées
(au 31 déc 2011)

Autres limites 2012

intrinsèques à l'étude

- Raisonnement par commune et non par regroupement
- L'impact des PPI sur le fonctionnement n'a pas été évalué
- Comparaison de coûts théoriques et des valeurs comptables (on estime que le renouvellement est effectué à l'identique or ce n'est pas le cas)
- Variabilité locale de la valeur du patrimoine et des durées d'amortissement
- L'exercice se limite à des données recueillies sur 4 ans

Nature des réajustements de 2013

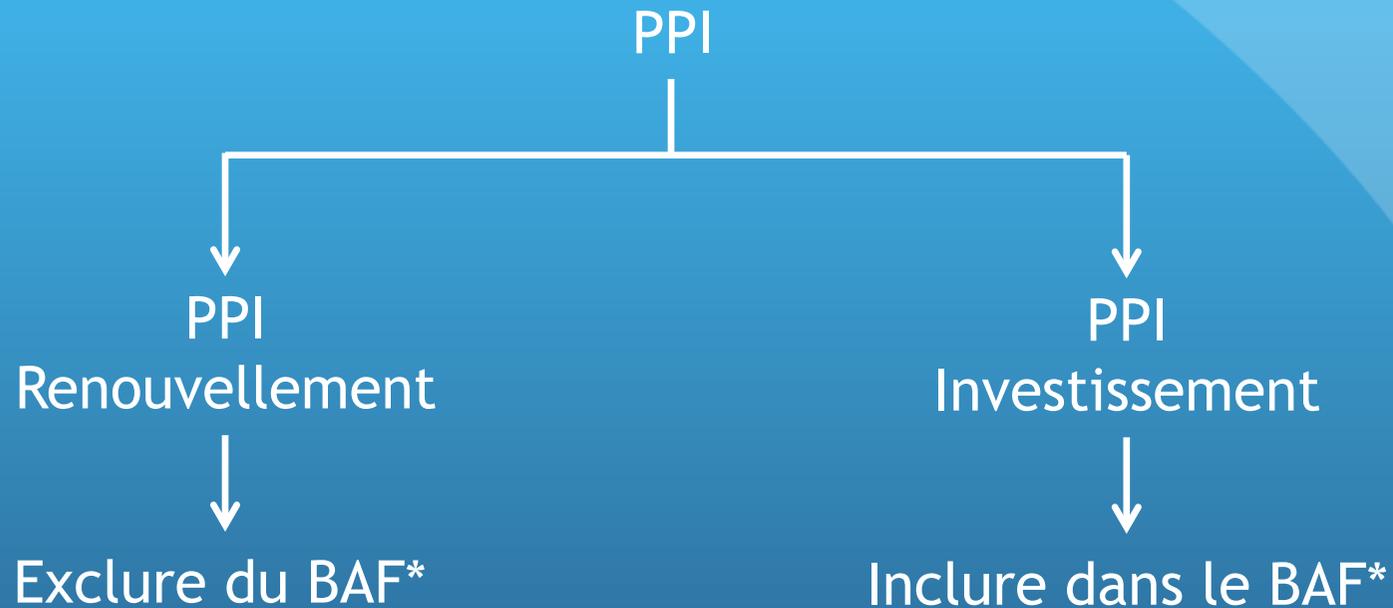
1. Évolution du coût des ouvrages
2. Besoins Annuels de Financement de l'Investissement (PPI)
3. CAF par les flux financiers externes (AERMC, assainissement, TVA ...)
4. CAF par l'extinction de la dette

Objectif 1/4 : évolution des coûts

- Actualiser la valeur 2011 du patrimoine à neuf par les index de travaux publics 2012 (index TP)
- Valeur ouvrage 2012 = Valeur ouvrage 2011 x index TP

Conséquence : augmentation des besoins de financement

Objectif 2/4 : besoins annuels de financement: renouvellement + investissement



*Besoin Annuel de Financement déjà calculé en 2012

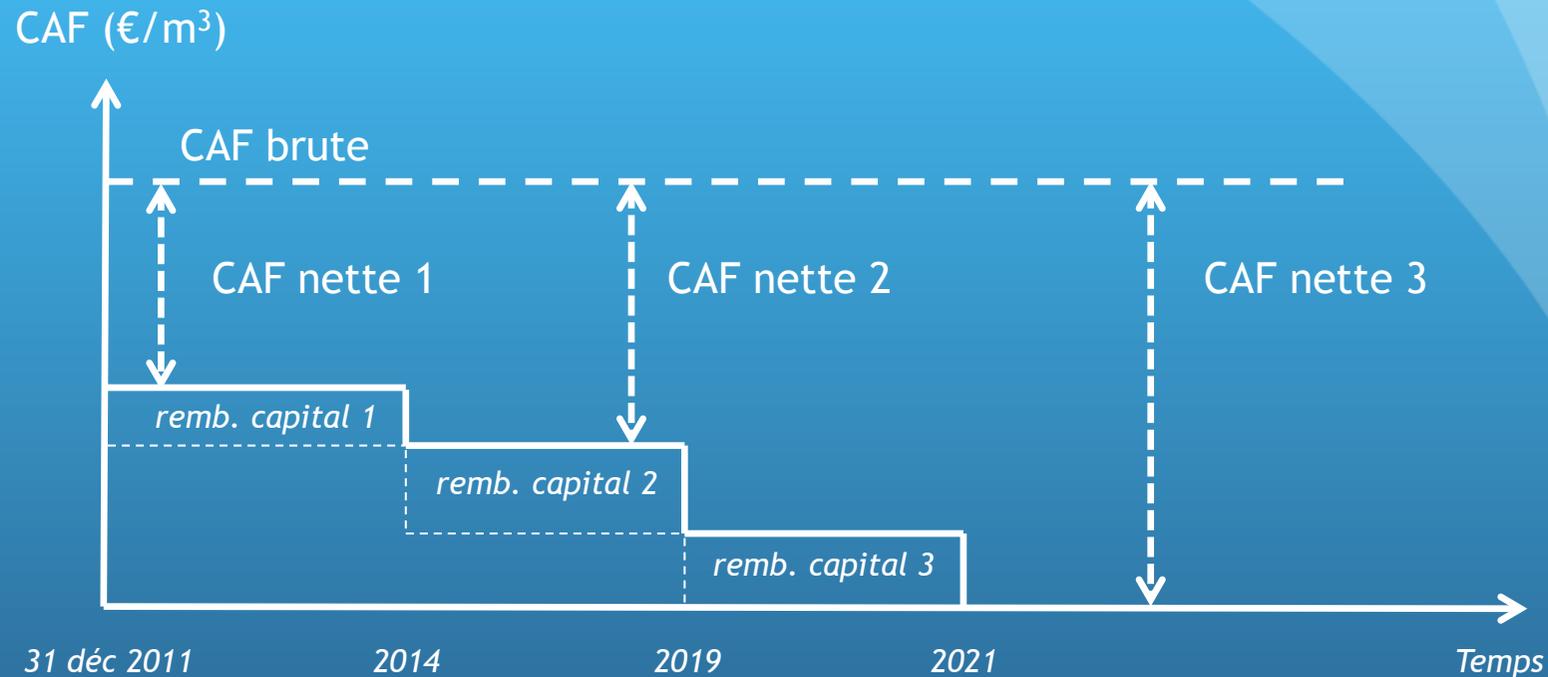
Conséquence : diminution des besoins de financement du renouvellement

Objectif 3/4 : flux financiers externes

- Ne calculer une CAF que pour les services d'eau potable
- Isoler les recettes et dépenses | Assainissement
| Agence de l'eau
| TVA (<3000 habitants)

CAF = Recettes réelles - Dépenses réelles
de fonctionnement

Objectif 4/4 : hypothèse extinction de la dette

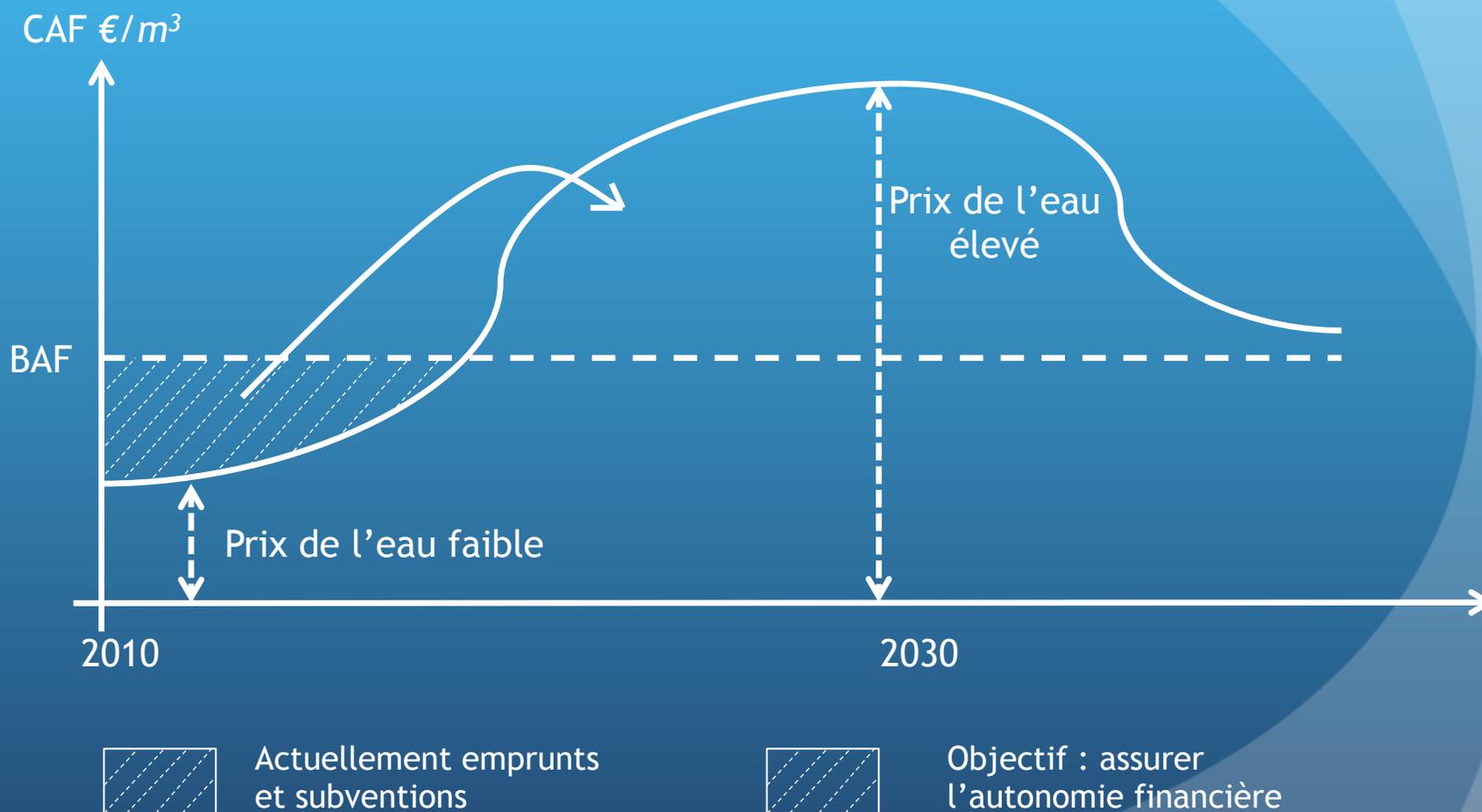


Conséquence : augmentation de la CAF nette

Hypothèse : autres paramètres invariables (emprunts, recettes...)

2013 - Principe 1

“provisionner“ pour le renouvellement



2013 - Principe 1 “provisionner“ pour le renouvellement

Autorisé par la LEMA : Article L2224-11-1 du CGCT

« La section d'investissement du budget de la commune peut être votée en excédent afin de permettre les travaux d'extension ou d'amélioration des services prévus par le conseil municipal dans le cadre d'une programmation pluriannuelle. »

2013 - Principe 2 pistes de travail

Quel prix de l'eau pour chaque collectivité si :

- 1) Services individualisés
- 2) Services mutualisés
- 3) Pratique de l'amortissement
- 4) Pratique de l'Autofinancement Complémentaire de la Section d'Investissement (ACSI)

Conclusion / synthèse

Objectifs

- Le coût complet comme financement durable et équitable du service entre les générations d'utilisateurs.
- Interroger le modèle économique actuel (insuffisance des amortissements, établissement du prix de l'eau à très court terme).
- La pratique de dotation pour renouvellement : un choix gestionnaire.
- Quelle(s) politique(s) pour quel(s) prix de l'eau sur le territoire ?

Chantier Durabilité économique

Partie 2 Enquête financière

Atelier Technique du 29 mai 2013

Limites de l'enquête 2012

Lecture des comptes administratifs insuffisante

1. Difficulté à dissocier eau potable / assainissement / agence de l'eau / TVA
2. PPI : risques de double comptage avec les besoins de renouvellement
3. Détail de la dette parfois non disponible sur les comptes administratifs ou de gestion
4. Nécessité de retraitement de la section de fonctionnement

Objectif : affiner les données

1. Fiabiliser le calcul de la Capacité d'Autofinancement nette : *identifier la CAF des seuls services d'eau potable*
2. Discerner les projets de création des projets de renouvellement dans les PPI
3. Modalités de financement du PPI : subventions, autofinancement, emprunt
4. Détail de la dette : *identifier les annuités et les durées de chaque emprunt*

Enquête 2013

- Testée par 6 collectivités volontaires : Echirolles, Saint Egrève, Saint Martin d'Hères, Saint Pierre de Mésage, SIVIG, Varcès + intégration remarques de la REG
- Vérifier clarté, cohérence, disponibilité des données demandées, intérêt pour les collectivités

1. Affiner la CAF (1/2)

Le problème des flux financiers externes

- Disponible : recettes et dépenses réelles de fonctionnement, annuités
- Manquant : recettes et dépenses assainissement et AERMC, TVA (<3000 habitants)

1. Affiner la CAF (2/2) exemples de retraitements

Un enjeu de l'analyse financière

- Charges exceptionnelles comptées en charges courantes
- Remboursement d'un emprunt différé à N+1
- Inscription de la plus ou moins-value de cession d'actifs
- Le principe d'annualité est-il respecté ?
- Prélèvement sur budget général au lieu de AEP
- Location bureau, chauffage, fournitures non imputées

2. Détailler les PPI

Objectif : dissocier les projets de renouvellement et de création (questions aux collectivités)

- Sécurisation ? / renouvellement ? / rénovation de génie civil existant ? / création ? / innovations techniques ? / achats compteurs ?
- Quel montant budgété sur 2014-2017 ?
- Proportions prévues pour autofinancement/subventions/emprunts ?

3. Détailler la dette

- Capital restant dû au 31 décembre 2011
- Intérêts restant dus au 31 décembre 2011
- Durée restante au 31 décembre 2011

Si < 3500 habitants : seulement eau potable

Si intérêts à taux variable : valeur 2011

Durées d'amortissement

Quelles durées d'amortissement comptable et critères de décision des durées ?

- Conduites selon le matériau
- Réservoirs
- Bâtiments (locaux techniques etc.)
- Compteurs
- Voitures / mobilier
- Matériels informatiques